

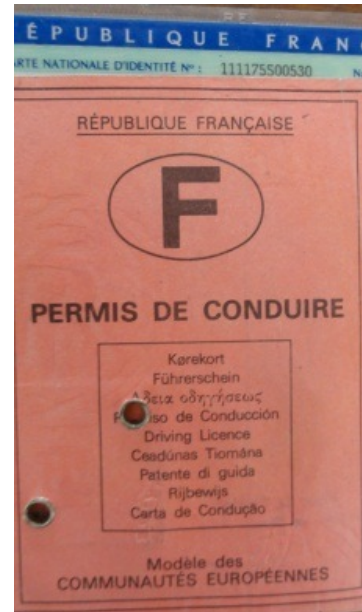
Vivre au Congo

Le site des expatriés francophones au Congo

Généralités

Papiers nécessaires

Comme en France, ayez toujours avec vous les **papiers de votre véhicule** ainsi que votre **permis de conduire**.



Les documents afférents à la **circulation** du véhicule sont :

- La carte grise du véhicule,
- La taxe de roulage (à jour),
- L'attestation d'assurance en cours de validité,
- L'attestation de contrôle technique (1er contrôle 18 mois après la mise en circulation du véhicule puis le contrôle technique est annuel pour les véhicules de tourisme).

Dans un 1er temps, vous pouvez utiliser le permis de conduire français mais il est vivement conseillé de posséder un **permis international** pour tout séjour de plus de 3 mois.

Pour le permis de conduire congolais :

Normalement le permis de conduire congolais est nécessaire à **compter de 6 mois de résidence** sur le territoire congolais. Dans la pratique, pour les contrôles routiers, le permis français ou international valide suffit.

Les **pièces nécessaires** à l'obtention du permis de conduire local sont les suivantes :

- 4 photos d'identité pour chaque conducteur.
- la photocopie du visa résident en cours.
- la photocopie recto/verso du permis de conduire français ou d'une autre nationalité.
- l'acte de naissance ou copie de l'acte de mariage.
- un certificat médical d'aptitude.
- une petite signature sur une page blanche qui sera scannée par les autorités et apposée sur le permis de conduire local.

Vous pouvez réaliser des copies certifiées conformes par la mairie de Pointe-Noire de votre permis de conduire français ou international (valable pendant toute la durée de l'expatriation). Ces copies peuvent être présentées lors d'un contrôle de police.

Notez que la conduite des **motos** et **quads** n'est autorisée qu'**à partir de 16 ans**.

Sécurité routière



Généralités

La route représente la **principale source d'accidents** : non respect des règles, inconscience des piétons, routes non éclairées, nouvelle route reliant Pointe-Noire à Brazzaville fortement accidentogène, de même que la route de Djeno (sud de Pointe Noire).

Règles de bon sens à suivre :



- Éviter de rouler de nuit en dehors des villes
- Lors d'un accident de la circulation avec dommages corporels, ne pas rester sur place, déclarer aussitôt l'accident au commissariat le plus proche (risque d'être violemment pris à partie).

En ville, soyez vigilants aux endroits potentiellement dangereux :

- Passages à niveau (pas de barrière)
- Proximité des écoles et des lieux d'affluence (marché, hôpitaux, sorties d'églises le w-e, etc.)
- Pistes inondées en période de pluie (les flaques sont parfois plus profondes qu'il n'y paraît !)

Certaines rues ont également des **sens interdits dits « coutumiers »** : il n'y a pas de panneau, mais tout le monde sait que c'est un sens interdit !

Il convient de redoubler de vigilance la nuit et il est conseillé de rouler les portes verrouillées par mesure de précaution.

Réglementation

Les règles de circulation au Congo sont régies par le **code CEMAC** (Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale) qui impose des **règles similaires à celles du code de la route français**.



Quelques exemples :

- Port obligatoire de la ceinture de sécurité à l'avant (fortement conseillé à l'arrière)
- Interdiction de téléphoner au volant
- Obligation de respecter les stops et les priorités
- Circulation obligatoire sur le bord droit de la chaussée (même si vous pouvez avoir des doutes en observant les usages de la conduite locale)
- Obligation d'indiquer son changement de direction (clignotant)
- Extincteur obligatoire sur les véhicules à essence
- Interdiction de rendre les vitres opaques par l'apposition d'un film plastique. Seules sont acceptés les véhicules dont les vitres sont teintées à l'origine par le constructeur
- La vitesse est limitée à 50 km/h en agglomération et à 90 km/h sur les routes nationales (la RN 1, comme son nom l'indique est une route nationale où la vitesse de circulation est limitée à 90 et où une vigilance très importante est de mise compte tenu de la conduite parfois dangereuse des automobilistes et des camions). De manière générale, tenir compte des panneaux indicateurs
- L'usage des sièges auto pour les enfants n'est pas obligatoire, mais très fortement conseillés de la même façon qu'il faut asseoir les enfants à l'arrière et les obliger à boucler leur ceinture
- Motos et quads (conduite autorisée à partir de 16 ans) : immatriculation, assurance et port du casque obligatoires
- La conduite en état d'ivresse ou sous l'emprise d'un état alcoolique est sensée être réprimée dans les mêmes conditions qu'en France. Veuillez noter que la conduite est suffisamment dangereuse pour ne pas rajouter un facteur alcool. De plus, les taxis ne manquent pas et même si leur conduite peut vous paraître hasardeuse, ils sont assez sûrs !

Dans le doute, appliquez les mêmes règles de sécurité qu'en Europe.

Liste établie avec l'aide d'Anne